POLICE MUNICIPALE

CONTRACTOR

Oise

LE PLESSIS-BRION

DECLARATION EN MAIRIE D'UN CHIEN DE CATEGORIE →

	۳	٠
Α.	١	٥
À	ı	

RACE:

Articles 211-1, 211-2 et 211-3 du code rural et arrêté interministériel du 27 avril 1999

Je soussigné(e) né(e) le demeurant

Ne faisant pas l'objet d'une mesure de tutelle ní de condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire et ne m'étant pas fait retirer la propriété ou la garde d'un chien en application de l'article 211 du code rural, déclare être propriétaire ou détenteur d'un chien dénommé

Visé par l'arrêté interministériel du 27 avril 1999, je produits à l'appui de ma déclaration les pièces suivantes, mentionnées au § Il de l'article 211-3 du code rural.

	•	
1. <u>IDENTI</u>	FICATION DU CHIEN	
•	DATE DU TATOUAGE	
•	NUMERO D'IDENTIFICATION	
[] Inscrit au	ı L.O.F	
2. <u>VACCII</u>	NATION ANTIRABIQUE	
•	DATE DE L'INJECTION	
•	N° CERTIFICAT VETERINAIRE	
3. <u>ASSUR</u>	ANCE SOUSCRITE	
•	Souscripteur	
•	DATE ECHEANCE	
•	N° POLICE ASSURANCE	
•	COMPAGNIE D'ASSURANCE	

Signature du déclarant